



CD Saint-Mihiel

La sécurité EN OPTION ?



21 septembre 2023

Les portiques sont un des éléments fondamentaux de la sécurité des établissements pénitentiaires.... Sauf que :

**A Saint-Mihiel,
le portique est désormais en option,
et la sécurité avec !**

La DISP a en effet décidé d'octroyer une dispense à une visiteuse au prétexte d'un CERTIFICAT MEDICAL D'INCOMPATIBILITE... Et peu importe que la visiteuse ait déjà passé ce même portique avec le même pacemaker des dizaines de fois.... Cherchez l'erreur !!!

Alors les certificats médicaux qui arrivent à point nommé ont bon dos ! Et ça arrange bien l'administration !!! Pourtant quand il s'agit des personnels, cette même administration n'hésite pas à marcher dessus (avis des médecins du travail non pris en compte, certificats médicaux de 2018 mis à la poubelle, et jusque ceux des médecins experts en conseil médical....)

Ainsi des « technocrates » installés loin des détenus (et donc loin des agressions que nous subissons régulièrement) ont décidé de lâcher notre direction plutôt que de la soutenir ! Pourtant c'est bien au chef d'établissement **et à lui seul** d'évaluer les risques d'une détention. Et non à des personnes qui vivent dans un monde de bisounours où le seul risque professionnel est celui de la chute de l'agrafeuse sur le gros orteil !

Qu'ils se réveillent !!! Dans l'AP, c'est 103 051 journées d'accidents de service en 2020 !!

Il est hors de question que nos directeurs se laissent commander par des ir-responsables hors-sol. Encore une fois, c'est la politique du parapluie (et de l'incohérence) qui prime au détriment de la sécurité de l'établissement et des personnels.

**L'UFAP Saint-Mihiel s'indigne de cette décision et dit STOP !!!
Nous n'hésiterons pas à déposer une plainte pénale à l'encontre de la direction (y compris interrégionale) pour manquement à une obligation de prudence et de sécurité si l'administration ne corrige pas son erreur !!!**

Pour le bureau local